

Du 1^{er} au 23 juin 2026

Jeu par tirage au sort

Bbox Pro Évolutive - 30 ans Bouygues Telecom



30 chances de gagner 3 ans d'abonnement à la Bbox Pro Évolutive !

30 ans, ça se fête ! Et le meilleur cadeau, c'est pour votre activité.
Parmi les commandes souscrites entre le 1^{er} et le 23 juin, 30 participants
seront tirés au sort pour bénéficier de 3 ans d'abonnement offerts !

Comment participer ?



Vous souscrivez entre le 1^{er} et 23 juin 2026 inclus en tant que professionnel à une Bbox Pro Évolutive version FTTH avec un engagement de 36 mois.

→ Vous êtes une société, nouveau client Bbox Pro.

→ Vous ne détenez pas déjà une Bbox Pro.



Plusieurs tirages au sort seront organisés entre le 2 et le 26 juin 2026 inclus.



Votre société a été tirée au sort ? Vous recevrez votre box accompagnée de deux autocollants commémoratifs aux couleurs des 30 ans apposés sur le matériel, ainsi qu'une lettre de confirmation de l'attribution du lot vous précisant un numéro de téléphone fixe à appeler. Vous bénéficierez ensuite d'une remise sur facture pendant 36 mois.



Règlement du Jeu par tirage au sort

« Bbox Pro Evolutive - 30 ans Bouygues Telecom »

Article 1 – Organisation du Jeu

Keyyo, Société anonyme au capital de 815 269,76 euros, immatriculée sous le numéro unique d'identification 390 081 156 au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre, dont le siège social est situé au 32 boulevard Victor Hugo 92115 Clichy (ci-après « **l'Organisateur** »), organise un jeu par tirage au sort intitulé « Bbox Pro Evolutive – 30 ans Bouygues Telecom » (ci-après le « **Jeu** »), selon les modalités décrites dans le présent règlement (ci-après le « **Règlement** »).

Article 2 – Durée du Jeu

Le Jeu est ouvert du **01/06/2026 au 23/06/2026 inclus** jusqu'à 23 h 59, heure de Paris (ci-après, la « **Durée du Jeu** »).

Toute souscription effectuée en dehors de la Durée du Jeu ne pourra donner lieu à une participation au Jeu.

Article 3 – Conditions de participation et éligibilité

Le Jeu est avec obligation d'achat.

Le Jeu est ouvert à toute personne morale dont le siège social est situé en France métropolitaine (ci-après le « **Participant** ») qui remplit les deux conditions cumulatives suivantes :

- 1) N'avoir aucune offre en cours de déploiement ou active chez Bouygues Telecom et Keyyo à la date de souscription de la Bbox Pro Evolutive (ci-après les « **Prospects** ») ou être un client professionnel titulaire d'une offre mobile Bouygues Telecom ne disposant pas d'une offre Bbox Keyyo active (ci-après les « **Clients Mobiles** »).
- 2) Souscrire, auprès de Keyyo, une offre **Bbox Pro Evolutive avec engagement de trente-six (36) mois**, pendant la Durée du Jeu.

Chaque Participant ne peut être désigné Gagnant qu'une seule fois, quel que soit le nombre de souscriptions effectuées pendant la Durée du Jeu.



Article 4 – Modalités de participation

La participation au Jeu est automatique : elle est enregistrée par l'Organisateur pour tout Participant répondant aux conditions cumulatives de participation définies à l'article 3 ci-dessus.

Aucune démarche d'inscription supplémentaire n'est requise de la part du Participant.

Article 5 – Lots offerts dans le cadre du Jeu

Au total, trente (30) gagnants seront tirés au sort dans le cadre du Jeu (ci-après désignés individuellement, le « **Gagnant** » ou conjointement, les « **Gagnants** ») et se verront attribués un (1) lot.

Les trente (30) lots mis en jeu dans le cadre du Jeu (ci-après désignés individuellement le « **Lot** » ou collectivement, les « **Lots** ») seront attribués comme suit :

- Vingt-deux (22) Lots seront attribués à des participants Prospects ;
- Huit (8) Lots seront attribués à des Participants Clients Mobiles.

Chaque Lot consiste en la prise en charge par Keyyo, sous forme de remise sur facture des frais suivants :

- Le coût de l'abonnement à l'offre Bbox Pro Evolutive d'un montant mensuel de 49,99 € HT pour une durée de trente-six (36) mois. L'abonnement comprend un accès Internet Fibre jusqu'à 2 Gbps (sous réserve d'éligibilité technique), la technologie Wi-Fi 7, un Wi-Fi invité sécurisé, un secours 5G automatique et illimité, un standard téléphonique professionnel ainsi qu'une ligne fixe ;
- Les frais d'accès au service Bbox Pro Evolutive incluant la prise en main Visio (valeur : 99 € HT) ;
- Les frais de résiliation du service Bbox Pro Evolutive en cas de demande de résiliation avant le terme de la période d'engagement de trente-six (36) mois (valeur : 100 € HT).

L'ensemble des services supplémentaires et/ou options éventuellement souscrits auprès de Keyyo par les Gagnants, les communications hors forfait, les prestations d'activation expresse ou encore d'installation sur site ou à distance ainsi que les éventuels frais de gestion associés correspondant à 5% de la valeur totale de la facture, ne sont pas compris dans les coûts de l'abonnement pris en charge par Keyyo et restent à la charge exclusive des Gagnants.



Les Lots ne pourront en aucun cas être échangés, ni cédés, ni faire l'objet d'une contrepartie financière. Les Lots sont incessibles et ne pourront nullement être utilisés par une entité légale autre que celle désignée comme Gagnante par l'Organisateur.

Article 6 – Tirage au sort

À compter du 02/06/2026, un tirage au sort sera organisé chaque jour ouvré, entendu comme tout jour du lundi au vendredi hors week-ends et jours fériés (ci-après le(s) « **Jour(s) Ouvré(s)** ») suivant la date de souscription des Participants concernés, sous réserve qu'un lot soit effectivement mis en jeu pour la date de souscription considérée. Plusieurs Gagnants peuvent être désignés lors d'un même tirage afin de permettre l'attribution des trente (30) Lots définis à l'article 5 ci-dessus.

Le nombre de Lots mis en jeu à chaque tirage ainsi que leur répartition entre les différentes catégories de Participants (Prospects et Clients Mobiles) sont déterminés préalablement au lancement de l'opération par l'Organisateur. Cette répartition est constatée dans un document signé électroniquement avant le premier jour du Jeu, lui conférant date certaine et force probante. Ce document est définitif et ne pourra faire l'objet d'aucune modification après le début du Jeu.

Chaque tirage au sort est réalisé par l'Organisateur selon une procédure aléatoire documentée, garantissant l'équité et la transparence de la désignation des Gagnants.

Pour chaque tirage, le responsable logistique consigne :

- La date du tirage et le jour de souscription concerné ;
- Le nombre de souscriptions éligibles soumises au tirage, par catégorie ;
- Le nombre de Lots mis en jeu, par catégorie ;
- L'identité du ou des Participants désignés Gagnants.

En cas d'absence de souscription au cours d'une journée donnée, les Lots correspondants seront reportés et attribués lors du tirage du Jour Ouvré suivant en complément des Lots déjà prévus pour le tirage concerné.

En cas de latence, de retard, de défaillance ou de toute perturbation affectant les outils de transmission des informations nécessaires au responsable logistique, les Participants concernés seront intégrés à l'un des tirages suivants dès que possible et, au plus tard, dans un délai de trois (3) Jours Ouvrés à compter de la date de souscription.

À titre dérogatoire et afin de tenir compte des éventuels délais de traitement nécessaires à la prise en compte des souscriptions, le dernier tirage tel que prévu selon les modalités normales du règlement au 24/06/2026, pourra être reporté, le cas échéant, à une date ultérieure n'excédant pas le 26/06/2026.



Article 7 – Modalité de remise des Lots

Les Gagnants recevront, cinq (5) jours à compter de la validation administrative de leur dossier, une Bbox Evolutive, accompagnée d'une lettre de confirmation de l'attribution du Lot et de deux autocollants commémoratifs aux couleurs des 30 ans apposés directement sur le routeur.

Article 8 – Contact

Pour toute question relative au Jeu, contactez :

« Bouygues Telecom Pro
Jeu Tirage au sort Bbox Pro Evolutive
1 rue des enfants du paradis
92100 - Boulogne Billancourt »

Article 9 – Droit de citation

Sous réserve de l'accord préalable et écrit du Gagnant, le groupe Bouygues Telecom pourra être autorisé à utiliser la dénomination sociale, la marque, le logo et/ou tout élément d'identification du Gagnant ainsi que, le cas échéant, toute citation ou témoignage fourni par celui-ci pour les besoins de la promotion du Jeu.

Article 10 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de (i) force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté, (ii) d'erreur, omission ou inexactitude des informations fournies par le Participant lors de la souscription à la Bbox Pro Evolutive (5G).

L'Organisateur se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, de modifier tout ou partie des modalités de mise en œuvre du Jeu en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté sans que sa responsabilité puisse être engagée ni qu'aucune indemnité, quelle qu'elle soit, ne puisse lui être réclamée de ce fait.

En cas de fraude avérée, l'Organisateur se réserve le droit de facturer au Participant les sommes correspondant aux avantages indûment accordés au titre du Jeu.



Article 11 – Données personnelles :

Les informations vous concernant sont enregistrées dans un fichier informatisé et traitées par l'Organisateur pour gérer votre participation au Jeu.

Les destinataires des données personnelles recueillies sont les équipes de l'Organisateur (Keyyo), sa maison mère Bouygues Telecom, ainsi que son prestataire logisticien BBL COSLOG.

Les données personnelles collectées par les Société Organisatrice pour répondre à une demande relative au Jeu seront conservées pendant toute la durée nécessaire au traitement de la demande.

Conformément à la réglementation applicable, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, d'un droit à l'effacement, de portabilité et d'un droit à la limitation aux traitements des données vous concernant en écrivant à l'Organisateur par mail à l'adresse dpo@keyyo.com. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Dans la mesure où les données collectées sur chaque Participant dans le cadre du Jeu sont indispensables pour la prise en compte de sa participation et la remise du Lot qu'il aurait éventuellement gagné, l'exercice par un Participant de son droit d'opposition ou de retrait avant la fin du Jeu entraînera l'annulation automatique de sa participation au Jeu.